

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS889

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 27, substituer au mot :

« recueillant »

les mots :

« accueillant l'enfant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.